

**Certificat d'examen de type  
n° F-02-C-194 du 13 décembre 2002**

---

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/B011735-D9**

**Ensemble de mesurage FAURE HERMAN type RC 70 F  
pour la réception de liquides alimentaires**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 72.145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau et du décret n° 73.791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté Economique Européenne au contrôle des compteurs liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANT :**

FAURE HERMAN, 5 Avenue des Andes, 91944 COURTABOEUF

Ateliers : Route de Bonnétable, 72400 LA FERTE-BERNARD

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 90.1.02.524.1.3 du 1<sup>er</sup> août 1990 (1).

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques métrologiques de l'ensemble de mesurage FAURE HERMAN type RC 70 F sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires figurant sur les instruments concernés par le présent certificat sont inchangées à l'exception du numéro et de la date d'examen de type qui sont remplacés par ceux figurant dans le titre du présent certificat.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/ B011735-D9 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2010.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de métrologie : août 1990, pages 1117